

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2022_345
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

26 - ACQUISITION DE LA PARCELLE 203AO256 - ÉCOVALLÉE DE CRÈVECOEUR - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA GLACERIE

La commune de Cherbourg-en-Cotentin souhaite poursuivre l'aménagement de la vallée de Crèvecoeur commencé il y a quelques années, en vue de la préservation de ce site naturel offrant une richesse de biodiversité (animaux en pâturage, vergers, rucher-école) et des cheminements paysagers.

Le conseil municipal précédent avait d'ailleurs, par délibération n° DEL2019_194 du 22 mai 2019, décidé de demander à la communauté d'agglomération Le Cotentin d'ajouter 34 parcelles comme emplacements réservés au plan local d'urbanisme (PLU).

La collectivité a depuis mené les acquisitions suivantes : une partie des parcelles 203 AO 253 et 298 ainsi que les parcelles 203 AO 2022, 367 et 369.

Par notification reçue le 25 août 2022, la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Normandie a informé la collectivité de la vente de la parcelle cadastrée 203 AO 256 de 5 712 m² par les Consorts TROHEL conformément à l'article L 143-7-2 du Code rural et de la pêche maritime.

Cette parcelle, située dans l'Ecovallée, en partie exploitée en jardin potager, est identifiée par la Commune de Cherbourg-en-Cotentin comme faisant partie des espaces présentant un intérêt pour la conservation de la faune et de la flore du site et avait été repérée comme à inscrire en emplacement réservé au PLU.

Par avis du 14 octobre 2022 affiché en mairie, la SAFER a informé le public de l'exercice de son droit de préemption et appelé à candidater pour l'acquisition de ladite parcelle.

Il est précisé que l'usage actuel de ladite parcelle serait par la suite maintenu afin de permettre aux personnes utilisatrices des jardins ouvriers de poursuivre cette activité de loisirs et d'autosubsistance alimentaire.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser l'acquisition de la parcelle 203 AO 256 sise à Cherbourg-en-Cotentin, commune déléguée de La Glacerie, Les Rouges Terres, au prix de TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (3.600,00 €) ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à répondre à l'appel public à candidatures lancé par la SAFER de Normandie pour cette acquisition, et signer tout document y afférent ainsi que l'acte authentique d'acquisition à recevoir par acte notarié ;
- accepter la prise en charge par la collectivité des frais d'acte notarié, des frais de négociation et de la rémunération de la SAFER pour son intervention ;

Les dépenses seront imputées au Budget Principal - ligne de crédit 40193.

Vu l'avis favorable de la 3^{ème} commission et après en avoir délibéré, le conseil adopte.

Heure de vote : 18 h 24		Nombre de votants : 52	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 050-200056844-20221215-DEL2022_345-DE



Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Agnès TAVARD

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 14 décembre 2022

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 43

Date de la convocation et de son affichage : 2 décembre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le quatorze décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 2 décembre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard (mandataire ROUELLÉ Maurice jusqu'à son arrivée 18h47) - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h41) - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (départ : sortie : 18h20 - entrée : 18h21) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEPOITTEVIN Gilbert - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE David (départ 18h29 mandataire TARIN Sandrine à partir de 19h18) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine (mandataire MARGUERITTE David jusqu'à 18h29 puis mandataire HÉBERT Karine jusqu'à son arrivée 19h18) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

ABSENTS EXCUSÉS

AMIOT Florence a donné procuration à VARENNE Valérie
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HAMEL Estelle a donné procuration à VASSAL Emmanuel
HÉRY Sophie a donné procuration à SAGET Eddy
HUREL Karine a donné procuration à PLAINEAU Nadège
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique
LEMOIGNE Sophie a donné procuration à HULIN Bertrand
SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

ABSENTS

Frédéric LEQUILBEC
Camille MARGUERITTE
Anna PIC

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

